

Règles d'utilisation des ordinateurs

Modifiées le 9 septembre 2013

Les ordinateurs de la Bibliothèque municipale du District de Columbia Public Library (BMDC) sont des ressources partagées. La bibliothèque a établi les règles suivantes d'utilisation des ordinateurs par le public pour assurer un accès juste et équitable à tous :

- Les ordinateurs publics sont disponibles pour utilisation sans rendez-vous selon le principe premier arrivé, premier servi.
- Chaque utilisateur doit présenter sa carte de bibliothèque personnelle pour réserver un ordinateur. Il est interdit d'utiliser la carte de bibliothèque d'une autre personne pour accéder à un ordinateur.
- Chaque utilisateur a droit à deux (2) sessions maximum par jour dans l'ensemble du réseau de la BMDC. Les sessions d'ordinateurs dans les salles pour adultes, enfants et adolescents sont limitées à 70 minutes. Si personne n'attend, la session sera automatiquement prolongée. L'utilisation des stations express de 15 minutes ne comptent pas pour la limite quotidienne du nombre de session.
- Tous les ordinateurs dans les zones désignées pour enfants sont réservés exclusivement aux enfants âgés de 12 ans ou moins et leurs parents ou gardiens qui les aident.
- Tous les ordinateurs dans les zones désignées pour adolescents sont réservés exclusivement aux enfants âgés de 13 à 19 ans et leurs parents ou gardiens qui les aident.
- Les ordinateurs réservés à des usages particuliers (comme les stations express, les ordinateurs réservés aux enfants, aux adolescents, à la consultation de catalogues, les stations de téléchargement, les ordinateurs réservés aux handicapés, à Skype etc.) ne peuvent en aucun cas être utilisés à d'autres fins.
- Les utilisateurs n'ont pas le droit d'effectuer des activités susceptibles d'endommager le matériel informatique ou de le rendre inutilisable, en téléchargeant ou en installant par exemple un logiciel malveillant.
- Les utilisateurs des ordinateurs de la bibliothèque ne doivent enfreindre ni les droits d'auteur ou des marques de commerce, ni les accords de licence pour logiciels, ni les droits de propriété intellectuelle.
- Les utilisateurs doivent aviser le personnel de la bibliothèque si un ordinateur ou un périphérique ne fonctionne pas correctement.
- Les utilisateurs doivent porter des casques d'écoute pour l'audio de tout ordinateur (y compris les ordinateurs portables personnels) et maintenir le volume à un niveau qui ne dérange pas les gens aux alentours.
- Les utilisateurs peuvent être limités à une personne par station d'ordinateur, à la discrétion du personnel de la bibliothèque.
- Les travaux enregistrés sur les ordinateurs de la BMDC sont automatiquement supprimés lorsque l'utilisateur ferme la session. Pour sauvegarder ses travaux, les utilisateurs doivent les copier sur une clé USB (mémoire flash) ou les télécharger sur un service de stockage en ligne.
- Des ordinateurs portables sont disponibles dans certains sites pour les utilisateurs âgés de 17 ans ou plus. Les utilisateurs doivent présenter une pièce d'identité officielle munie d'une photo ou leur passeport au personnel de la bibliothèque pour pouvoir utiliser un ordinateur portable. Le personnel de la bibliothèque conserve la pièce d'identité jusqu'à ce que l'ordinateur portable et son câble d'alimentation soient rendus. Les utilisateurs sont

responsables de tout dommage ou de toute perte d'un ordinateur portable emprunté et/ou de ses accessoires.

- La BMDC n'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou toute perte de donnée subi(e) en raison de l'utilisation de ses ordinateurs ou de son réseau.
- La BMDC peut retirer le privilège d'utilisation des ordinateurs aux personnes qui ne respectent pas les procédures ci-dessus ou qui sont interdites d'accès à la bibliothèque en raison de violation (s) de ses règles de comportement.